



Les PGSSE, agir pour la qualité de l'eau du captage à la consommation

PRÉVENIR
ANTICIPER
AGIR

19 Novembre 2021



Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

▪ Finalité de la mise en place de PGSSE

Garantir en permanence une qualité d'eau potable conforme à la réglementation

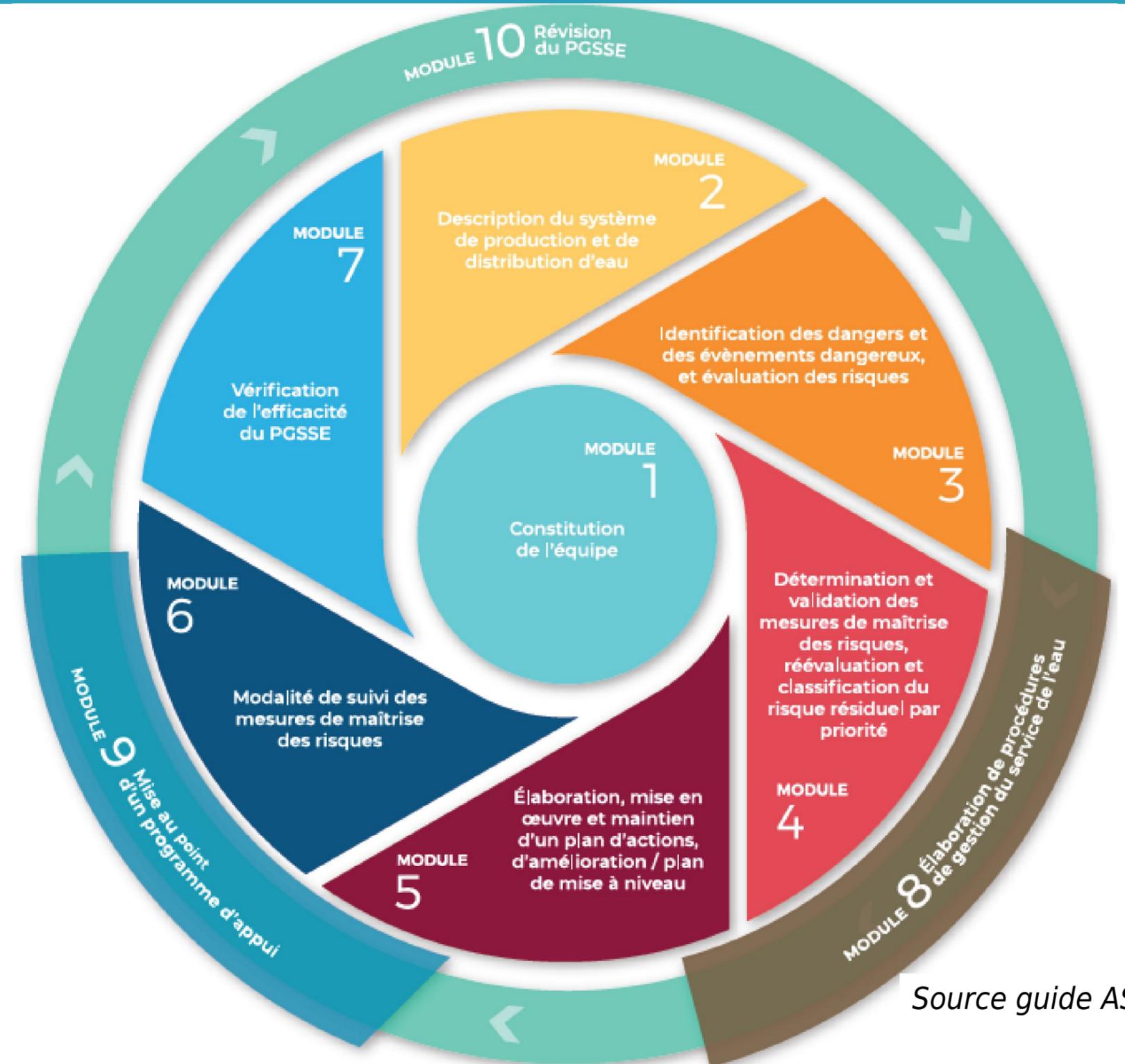
Optimiser la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine par une approche fondée sur l'analyse et de maîtrise des risques

▪ Cadre réglementaire de la sécurité sanitaire de l'eau

- Les obligations de surveillance de la PRPDE
 - Code de la santé (art. R1321-23 à R1321-25 et arrêté du 21/11/2007)
- La démarche PGSE promue par l'OMS
 - Directives de l'OMS pour la qualité de l'eau de boisson (2011, 4ième édition)
- Evolution récente : l'obligation de la mise en place d'une **approche fondée sur les risques**
 - Directive (UE) 2020/2184 du 16 déc. 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (articles 7 à 10) - Délais de mise en œuvre par les Etats membres pour « l'évaluation et la gestion des risques »
 - Aux zones de captage (avant le 12/07/2027 puis tous les 6 ans maximum)
 - Liés aux systèmes d'approvisionnement (avant le 12/12/2029 puis tous les 6 ans maximum)
 - Liés aux installations privées (avant le 12/12/2029 puis tous les 6 ans maximum)

■ Cadre méthodologique de la mise en place des PGSSE

- Une démarche à mettre en place par les PRPDE
- Une méthodologie élaborée à partir des 12 modules du guide de l'OMS « *Manuel de gestion des risques par étapes à l'intention des distributeurs d'eau de boisson* »



Source guide ASTEE

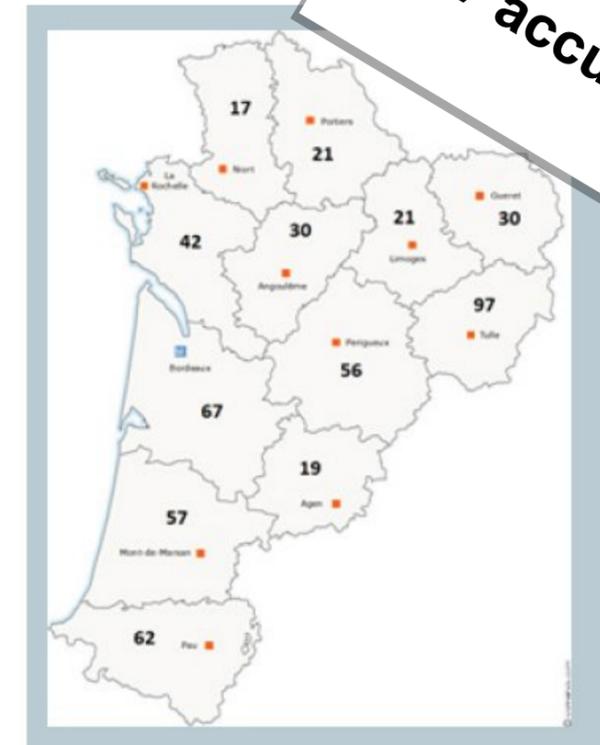
■ Mise en forme du plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux

CARACTÉRISATION DU DANGER			ÉVALUATION DU RISQUE INITIAL			RÉÉVALUATION RISQUE RÉSIDUEL		
Evènements dangereux	Commentaires	Danger	Gravité (1/4/8 /16)	Fréquence (1/2/3/ 4/5)	Risque initial	Mesures de maîtrise existantes	Efficacité des mesures de maîtrise existantes (1/2/4/12)	Risque résiduel
Événement dangereux <i>ayant des conséquences sur la qualité de l'eau ou pouvant entraîner une coupure d'eau</i>	Éléments contextuels d'apparition du danger	impact sur : - Quantité d'eau - Microbiologie - Physico-chimie	G	F	G × F Vert Rouge	Mesures existantes permettant d'éliminer ou de réduire le risque	Valeur? Valeur? Valeur? Valeur?	Valeur? Valeur? Valeur? Valeur?
			PLAN D'ACTION (préventif)					(curatif)
Evènement	Mesures de maîtrise à mettre en place	Suivi de la mesure de maîtrise	Coût prévisionnel		Délai	Limite critique	Actions correctives	
			Invest.	Fonct.				
Événement dangereux	Solutions permettant de réduire le risque	<ul style="list-style-type: none"> •Quoi mettre en œuvre ? •Qui s'en charge ? •Selon quel mode opératoire et/ou avec quel matériel ? •Où ? 	Coût Matériel et humain	Temps Maintenance Renouvellement	Délai de mise en œuvre	Risque non maîtrisé à partir de ce seuil	Actions ou procédures à activer en cas de dépassement de la limite critique	

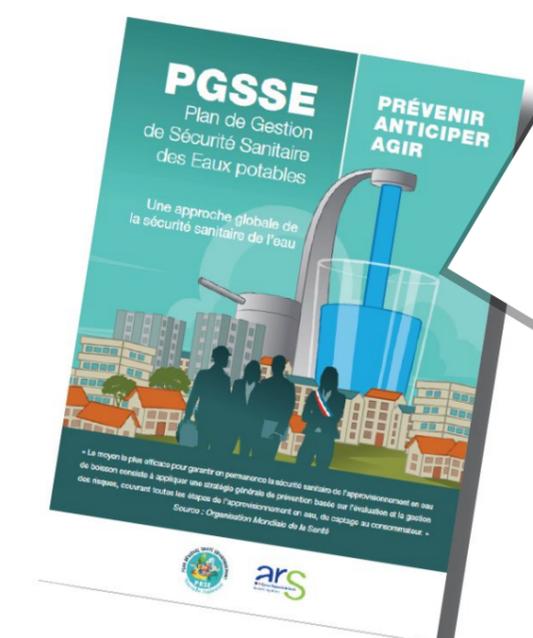
■ Le partenariat ARS / OiEau : agir aux côtés des PRPDE

- Renforcer les compétences des PRPDE
 - Les **RDV d'acculturation** (18 RDV d'une demi journée, plus de 520 personnes)
 - La **formation** des responsables techniques (12 sessions de 2 à 3 jours sur 3 ans qui se poursuivent en 2021 et 2022)
- Une vidéo d'animation, une plaquette de présentation
- Tenue et mise en ligne de **5 Webinaires** (méthodologie et retours d'expérience)
 - Le CCTP (19 déc. 2019)
 - Méthodologie PGSSE (27 janv. 2020)
 - Etude de dangers et analyse des risques (20 mai 2020)
 - Le plan d'actions (25 sept. 2020)
 - Retour d'expériences COPIL-PGSSE (janvier 2021)

<https://e-learning.oieau.fr/course/view.php?id=314>



RDV acculturation



Plaquette PGSSE

Le partenariat ARS / OiEau : agir aux côtés des PRPDE

- Partager des outils et des retours d'expérience
 - Rédaction d'un CCTP type et mise à disposition *des collectivités pour faciliter la mobilisation des BE*
 - Suivi de 10 démarches PGSSE en cours
 - Publication de 4 lettres d'information (méthodologie, témoignages...)



Lettres PGSSE

CCTP type



Semaine régionale de la santé-environnement du 15 au 19 novembre 2021



▪ Améliorations occasionnées par la mise en place de la démarche PGSSE

- L'approche fondée sur les risques permet
 - Une amélioration du service pour l'utilisateur
 - Une appréciation globale, hiérarchisée et évolutive des risques
 - D'articuler pour chaque événement une prévention robuste et réaction efficace en cas de survenue d'un événement dangereux
- La sécurité sanitaire prise en compte
 - Dans la définition du **niveau de service** recherché
 - Dans l'évolution de **l'organisation** du service
 - Dans la définition et la mise en œuvre du programme pluriannuel **d'investissements**
- Une montée en compétence des agents en charges de la gestion des services d'eau
 - Par les acculturations et les formations
 - Par l'implication dans la démarche

▪ **Réflexions en cours pour la mise en œuvre de PGSSE dans différents contextes**

- Petits services en régie (peu de moyens opérationnels)
 - Des approches robustes et pragmatiques
 - Intégration progressive et itérative d'évènements dangereux
- Services (petits, moyens ou grands) avec DSP
 - L'opportunité de la démarche est parfois remise en cause
 - Préciser l'articulation avec le contrat et les conditions de réalisation du contrôle
 - Un enjeu de réappropriation du service
- Grands services en régie
 - Définition d'une organisation opérationnelle pour mettre en place le PGSSE
 - Une nécessaire réflexion en termes d'outils de suivi (articulation avec les outils existants)

Merci de votre attention !

Résumé des liens

- La page PGSSE sur le site de la nouvelle aquitaine (CCTP, plaquette, lettres, ...)

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plans-de-gestion-de-la-securite-sanitaire-des-eaux-pgsse>

- Les 5 webinaires

<https://e-learning.oieau.fr/course/view.php?id=314>

Semaine régionale de la santé-environnement du 15 au 19 novembre 2021

